Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_06-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE CADASTREE AM0482 -AVENUE FRANCOIS BILLOUX - OPERATION IMMOBILIERE ESPACIL

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.

Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

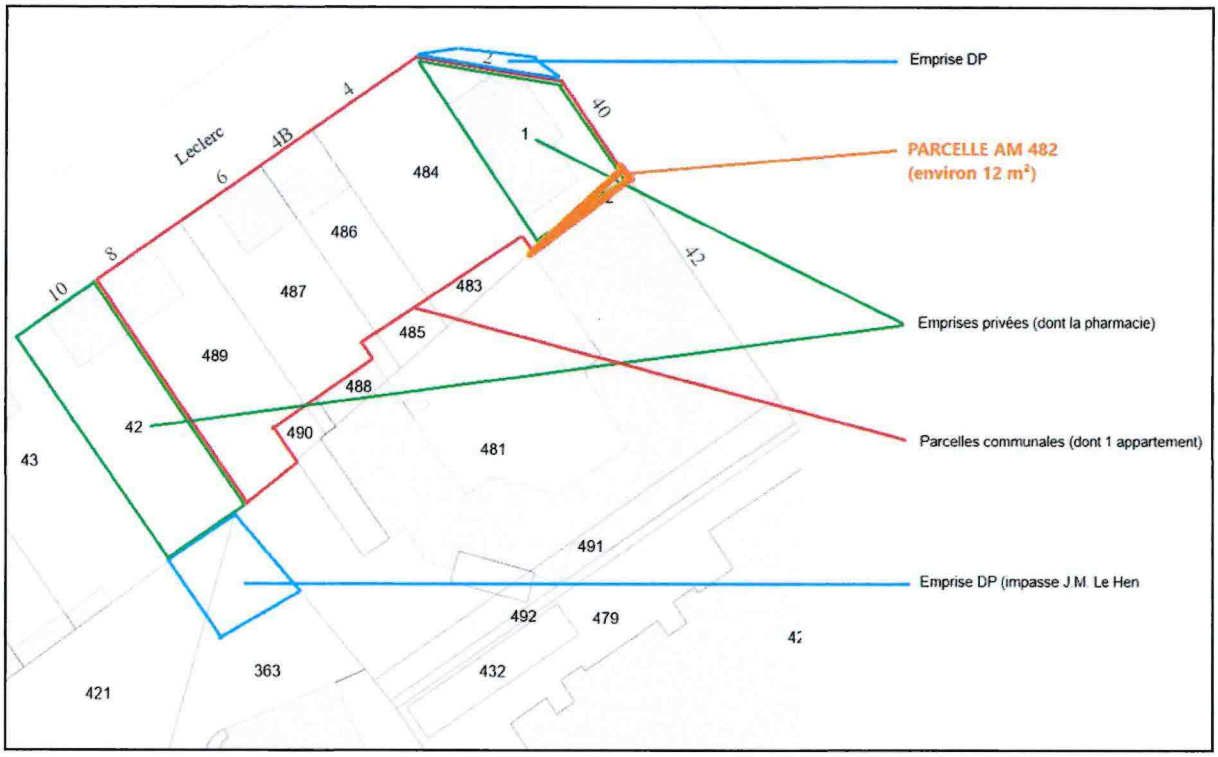
Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme MORELLEC

Le conseil municipal a validé, lors de sa séance du 3 juillet 2025, la réalisation de la seconde phase immobilière du projet dit « Panoramic 2 » porté par Espacil, maître d'ouvrage du projet. Pour rappel, la programmation prévoit la création d'un local commercial de 285 m² et la production de 62 logements.

Pour mener à bien cette opération, la cession d'un appartement et des diverses parcelles bâties et non bâties appartenant à la commune a été autorisée par l'organe délibérant. Cependant, le bordereau présenté aux élus avait omis de mentionner, dans l'emprise cédée, la parcelle cadastrée AM0482 d'une surface de 12 m², située sur l'avenue François Billoux.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_06-DE



Plan cadastral des parcelles communales et emprises publiques à céder dans le cadre de l'opération

Néanmoins, les modalités de cession présentées lors du bordereau initial intégraient ladite parcelle et elles demeurent par conséquent inchangées, d'une part en termes de prix puisque l'estimation de France domaine incluait cette parcelle, d'autre part en termes de surface totale cédée.

Ainsi, le prix décidé en Conseil municipal le 3 juillet reste le même, c'est-à-dire un montant total de 1 063 500 euros payable en deux temps : 600 000 euros à la signature de l'acte qui a eu lieu le 27 novembre dernier et le solde dès l'obtention de 30% du chiffres d'affaires des logements réservés, ou au plus tard le 31 décembre 2026.

L'ensemble des frais de notaire restent à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette cession de la parcelle AM 482.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et ses articles L.2241-1 et L.2122-21,

Vu l'avis de France Domaine avis n°2024-56098-41288 du 27/02/2025,

Vu les avis favorables de la commission Aménagement urbain- Mobilités-Transitions réunie le 14 mai 2025 et le 10 décembre 2025,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2025,

Considérant la volonté municipale de céder ce bien en vue de permettre un programme immobilier en renouvellement urbain comprenant la réalisation d'une soixantaine de logements et le maintien des activités commerciales dans le centre-ville de Lanester.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE la cession foncière de la parcelle AM0482 aux conditions énoncées ci-dessus, à ESPACIL ACCESSION ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait, après accord de la Ville

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_06-DE

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte authentique à intervenir

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC



Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

